Niveau(x) d'enseignement : 0
Centre d'intérêt : 140

Numéro EDUQ : 8970669

Québec (Province). Conseil supérieur de l'éducation.

Rapport annuel 1988-1989 / Conseil supérieur de l'éducation. -- [Québec] : Publications du Québec : Le Conseil, 1989.
30 p. ; 28 cm.

ISBN 2-551-12242-2

Descripteur(s) : Rapport d'activité ◆ Rapport annuel

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1988-1989 comprend trois parties : 1. présentation du Conseil supérieur de l'éducation; 2. activités du Conseil, des comités et des commissions; 3. ressources humaines et financières : composition du Conseil, des comités et des commissions; le Secrétariat; ressources financières.

Type de document : r

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel 1988-1989

Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel 1988-1989

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil supérieur de l'éducation.

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales.

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-12242-2
ISSN 5823-4108

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. 60, article 9), je vous transmets le rapport annuel d'activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1988-1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation

Claude Ryan

Québec, novembre 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. C-60, article 9), je vous prés[illegible] le rapport annuel d'activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil

Robert Bisaillon

Sainte-Foy, novembre 1989

Table des matières

I Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 9

II Activités du Conseil, des comités et des commissions 13

– Le Conseil 13

– Les commissions 14

– Les comités confessionnels 16

III Ressources hum[illegible]s et financières 19

– Composition du Conseil, [illegible]tés et des commissions 19

– Le Secrétariat 28

– Ressources financières 30

1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle ci, indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Rapport, t. I, 1963, no 176, p. 107)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et modifiant diverses dispositions législatives, sanctionnée le 20 juin 1985, confirme le mandat du Conseil supérieur de l'éducation par rapport à l'ensemble du système d'éducation. Plusieurs dispositions de cette loi amendent des articles de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation pour établir clairement que l'organisme est consultatif auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

L'organisme est constitué de plusieurs instances. Il comprend :

- le Conseil même, qui doit préparer un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur l'état et les besoins de l'éducation, en plus d'adresser des avis au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science ;
- deux comités confessionnels — le Comité catholique et le Comité protestant — qui, en plus d'être chargés de faire des recommandations au Conseil, au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question relevant de leur compétence, ont des devoirs et des pouvoirs spécifiques dans leur secteur respectif ;
- quatre commissions, qui assistent le Conseil dans ses travaux sur l'état et les besoins de l'éducation dans les différents ordres ou secteurs de l'enseignement, à savoir
  - la Commission de l'enseignement primaire,
  - la Commission de l'enseignement secondaire,
  - la Commission de l'enseignement supérieur,
  - la Commission de l'éducation des adultes.

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses comités et de ses commissions sont institués, selon les articles 94, 95 et 96 de la Loi sur l'instruction publique, visiteurs pour toutes les écoles publiques du Québec avec « le droit de recevoir gratuitement communication des résolutions, règlements et autres documents de la commission scolaire qui peuvent être communiqués par application des chapitres II et III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels » (L.R.Q., chapitre I-14).

Le Conseil

Le Conseil compte vingt-quatre membres, dont au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique ni de foi protestante. De ce nombre vingt-deux sont nommés par le Gouvernement, les deux autres étant les présidentes ou présidents des comités catholique et protestant. Le sous-ministre de l'Éducation et les deux sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du Conseil, mais sans droit de vote.

Les membres nommés par le Gouvernement le sont pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils ne complètent des mandats non terminés. Leur mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Le Gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président et un vice-président ; l'un doit être catholique, l'autre protestant.

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation précise le mandat de l'organisme de la façon suivante :

Le Conseil doit

- donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ;
- donner son avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question de leur compétence qu'ils lui soumettent ;
- transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le Conseil peut

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation ;
- soumettre au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des recommandations sur toute question de leur compétence concernant l'éducation ;

— faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins ;

— édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

C'est le ministre de l'Éducation qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. C'est donc à lui que le Conseil supérieur doit transmettre son rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation, afin qu'il le dépose à l'Assemblée nationale.

Les comités catholique et protestant

Chacun de ces deux comités est composé de quinze membres.

Le Comité catholique compte un nombre égal de représentants des autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs. Les représentants des autorités religieuses sont nommés par l'Assemblée des évêques du Québec ; les autres sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation, agréée par l'Assemblée des évêques.

Le Comité protestant est composé de représentants des confessions protestantes, des parents et des éducateurs, qui sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation.

À moins qu'ils ne complètent un mandat non terminé, les membres sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois.

Les sous-ministres associés pour la foi catholique et pour la foi protestante sont d'office membres adjoints du Comité catholique ou du Comité protestant, selon le cas, sans toutefois avoir droit de vote.

Chaque comité nomme l'un de ses membres à la présidence. Celui-ci devient alors membre du Conseil supérieur de l'éducation.

Les comités confessionnels sont chargés de

— faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel ;

— reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnelles et révoquer au besoin cette reconnaissance ;

— faire des règlements concernant l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux et moral et le service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques ou protestantes, selon le cas ;

— faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement ;

— approuver, au point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement ;

— approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels et le matériel didactique et faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes ;

— faire au Conseil, au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, des recommandations sur toute question de leur compétence.

Ces comités peuvent

— recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et des personnes sur toute question relevant de leur compétence ;

— faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins ;

— édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'aprobation du gouvernement.

Les commissions

Chacune des quatre commissions est composée de neuf à quinze membres, y compris le président ou la présidente.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement. Le Conseil désigne parmi ses membres une personne à la présidence de chacune de ses commissions.

Les commissions sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier.

Le Conseil supérieur de l'éducation

II Activités du Conseil, des comités et des commissions en 1988-1989*

Le Conseil

Du 1er septembre 1988 au 31 août 1989, le Conseil a tenu douze réunions totalisant dix-sept jours de travail répartis en trente-trois sessions**.

À ces réunions s'est ajoutée l'assemblée plénière annuelle qui a regroupé, le 8 juin 1989, les membres du Conseil, de ses comités confessionnels et de ses commissions, plus quelques permanents du secrétariat. Les travaux de cette assemblée plénière ont porté, cette année, sur le thème du rapport annuel 1989-1990 du Conseil sur l'état et les besoins de l'éducation : « La formation éthique ».

Le Conseil a procédé, au cours de l'année, à l'examen, à l'adoption et à la diffusion de six avis.

Avis du Conseil adoptés en 1988-1989***

Sujets	Date d'adoption
L'admission à la pratique de l'enseignement : projets de modifications au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement	350e réunion 29 septembre 1988
Les sciences de la nature et la mathématique au deuxième cycle du secondaire	354e réunion 31 janvier 1989
Les enfants du primaire	357e réunion 6 avril 1989
Un examen des régimes pédagogiques révisés à la lumière de la loi 107	360e réuion 5 juillet 1989
L'éducation et le développement socio-économique régional	360e réunion 5 juillet 1989
L'enseignement de la mathématique et des sciences de la nature au 2e cycle du secondaire — Projet de modification du règlement sur le régime pédagogique du secondaire.	361e réunion 15 août 1989

* L'année d'activité du Conseil va du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et ne correspond pas à l'année financière gouvernementale.

** Une séance comprend une demi-journée dont la durée minimum est de deux heures.

*** Le texte intégral des avis est disponible, sur demande, à la Direction des communications du Conseil supérieur de l'éducation.

Comité du rapport annuel

Outre le présent rapport d'activités, le Conseil doit présenter au ministre de l'Éducation, qui le transmet à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport de cette année porte sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Le comité responsable de l'élaboration de ce rapport a tenu six réunions totalisant douze sessions. Le Conseil a lui-même consacré à l'étude du dossier plusieurs séances de travail.

Ce comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Dépelteau, président, membre du Conseil ;
- Monsieur Scott Conrod, membre du Conseil ;
- Monsieur Paul Inchauspé, membre du Conseil ;
- Monsieur André Marchand, membre du Conseil ;
- Madame Anna-Maria Folco, membre de la Commission de l'enseignement primaire ;
- Monsieur Joseph Bouchard, membre de la Commission de l'enseignement secondaire ;
- Monsieur Fernand Boucher, directeur du Service des admissions, Université de Montréal ;
- Monsieur Robert Ayotte, secrétaire du Comité.

Conformément à l'esprit et à la lettre de son mandat, le Conseil a tenu à associer les milieux de l'éducation à la réflexion de ce comité. C'est ainsi qu'il a tenu à Sherbrooke, en novembre 1988, et à Laval, en mars 1989, des séances de travail en tables rondes qui ont regroupé, dans les deux cas, près d'une centaine d'interlocuteurs de tous les ordres d'enseignement.

En outre, le Comité a pu compter sur la collaboration de la Direction de la recherche, notamment pour la réalisation d'entrevues auprès de groupes d'élèves et d'étudiants et pour divers travaux d'analyse.

Le rapport, qui s'intitule « L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel », comprend cinq chapitres qui, dans leur conclusion respective, livrent quelques messages. Le premier chapitre donne la parole aux élèves et aux étudiants et traduit la manière dont ils vivent le processus d'orientation. Le second chapitre met en évidence, par des statistiques, les moments clefs où se produisent les bifurcations dans le cheminement des élèves et des étudiants. Le troisième fait état des fac-

teurs culturels, sociaux et économiques qui les influencent dans leur démarche d'orientation. Le quatrième traite des contraintes du système d'éducation lui-même et de leur impact sur l'orientation des personnes. Enfin, le cinquième chapitre porte sur la manière dont les établissements, par leurs services pédagogiques et leurs services complémentaires, soutiennent la démarche d'orientation des élèves et des étudiants.

Comité sur la jonction secondaire-collégial

Ce comité a tenu, en 1988-1989, neuf réunions totalisant quinze sessions. Il était composé des personnes suivantes :

- Madame Louise Chené, présidente, membre du Conseil ;
- Monsieur Roland Poirier, membre du Conseil ;
- Monsieur Keith Henderson, membre de la Commission de l'enseignement secondaire ;
- Monsieur Alain Lallier, membre de la Commission de l'enseignement supérieur ;
- Monsieur Jacques de Lorimier, secrétaire.

Le Comité avait pour mandat d'expliciter les dispositifs qui structurent la jonction entre le secondaire et le collégial, d'identifier les effets de ces dispositifs et de mettre en lumière les moyens à prendre pour assurer une jonction plus claire, plus fonctionnelle et mieux accordée aux objectifs éducatifs et sociaux.

Menés en concertation avec le Conseil des collèges qui poursuit une étude dans le même domaine, les travaux sur la jonction entre le secondaire et le collégial ont fait l'objet d'un rapport d'étape au Conseil. Un rapport final, en cours de rédaction, doit lui être soumis au début de l'année 1989-1990, pour adoption à titre d'avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

C'est également dans le cadre des travaux de ce comité qu'a été préparée la réponse à une demande d'avis sur l'enseignement des sciences de la nature et de la mathématique au deuxième cycle du secondaire. L'avis du Conseil, adopté le 31 janvier 1989, a été adressé au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Comité sur l'alphabétisation

Ce comité, qui a commencé ses travaux en avril 1989, a tenu jusqu'à présent trois réunions totalisant huit sessions. Il est composé des personnes suivantes :

- Monsieur André Marchand, président, membre du Conseil ;
- Madame Madeleine Aubert Croteau, membre du Conseil ;
- Monsieur Jacques Morin, membre de la Commission de l'éducation des adultes ;
- Monsieur Mario Pasteris, conseiller pédagogique au Service de l'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal ;
- Madame Marthe Van Neste, directrice adjointe, École secondaire Les Compagnons ;
- Monsieur Paul-Henri Lamontagne, secrétaire.

Le Comité a pour mandat de décrire et d'analyser la situation actuelle de l'analphabétisme ainsi que les mesures et les réalisations en matière d'alphabétisation au Québec, de mettre en évidence les enjeux socio-économiques et éducatifs de la lutte contre l'analphabétisme, [illegible] les principes et les orientations [illegible] proposer des approches et des voies d'action susceptibles d'améliorer la situation.

Le rapport de ce comité sera soumis au Conseil au cours de l'année 1989-1990.

Des équipes ad hoc de consultation

La préparation d'interventions plus ponctuelles a donné lieu à la formation de petits groupes de travail composés de membres du Conseil et de ses commissions et, au besoin, de personnes reconnues pour leur intérêt et leur compétence au regard des sujets à traiter.

C'est de cette manière qu'ont été élaborés les avis concernant les projets de modification du règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, les projets de modification, par suite de l'adoption du projet de loi 107, des régimes pédagogiques du préscolaire, du primaire et du secondaire et, enfin, les projets de modification du régime pédagogique du secondaire relativement à l'enseignement de la mathématique et des sciences de la nature.

Les commissions

Commission de l'enseignement primaire

La Commission de l'enseignement primaire a tenu huit réunions régulières totalisant vingt-quatre sessions.

La Commission a entrepris, en 1988-1989, une étude portant sur l'initiation aux sciences de la nature chez les enfants du primaire. Cette étude visait à décrire et à analyser l'ensemble des moyens et des dispositifs mis en oeuvre pour assurer cette initiation et à dégager les enjeux, les exigences et les implications qu'elle comporte, en vue de proposer des orientations et des voies d'action susceptibles d'assurer le développement de la pensée chez les jeunes enfants.

En plus de recueillir les avis de plusieurs experts travaillant dans les milieux scolaire et universitaire, la Commission s'est intéressée aux témoignages d'intervenants du domaine du loisir et de l'information scientifique et elle a examiné un bon nombre de

programmes éducatifs mis en oeuvre en ces lieux. De plus, la Commission a effectué des visites dans deux commissions scolaires, la Commission scolaire De La Jonquière et la Commission scolaire Valin.

La Commission prévoit déposer le rapport de cette étude au Conseil au cours de l'automne 1989, en vue de son adoption à titre d'avis au ministre de l'Éducation.

Le Conseil n'en a pas moins adopté cette année l'avis intitulé « Les enfants du primaire » qui résultait des travaux réalisés par la Commission en 1987-1988.

Commission de l'enseignement secondaire

La Commission de l'enseignement secondaire a tenu neuf réunions régulières totalisant dix-neuf sessions.

Outre une séance consacrée à des échanges avec le comité chargé de la préparation de l'avis sur les sciences et la mathématique au deuxième cycle du secondaire, les travaux de la Commission ont essentiellement porté sur les cheminements particuliers de formation au secondaire.

Plusieurs activités ont permis, en cours d'année, d'alimenter la réflexion de la Commission. Ainsi, en novembre 1988, elle a réuni en table ronde, à Montréal, des parents et divers agents d'éducation provenant de treize commissions scolaires. En février 1989, elle a tenu deux journées de consultations en région, l'une à la Commission scolaire du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, l'autre à la Commission scolaire Laure-Conan, à La Malbaie. Enfin, quelques membres de la Commission ont effectué des visites dans une dizaine d'autres commissions scolaires, assisté aux colloques régionaux de Trois-Rivières et de Victoriaville sur les cheminements particuliers de formation et participé au congrès de l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage.

Les travaux de la Commission ont permis de dresser un tableau de la situation des cheminements particuliers de formation au secondaire, de dégager les principaux enjeux et d'identifier les éléments sur lesquels il faudrait agir prioritairement pour relever les défis reliés à ces enjeux.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport d'étape au Conseil ; un rapport final doit lui être soumis pour adoption en 1989-1990, à titre d'avis au ministre de l'Éducation.

Commission de l'enseignement supérieur

La Commission de l'enseignement supérieur a tenu six réunions régulières totalisant douze sessions.

La Commission a entrepris, en 1988-1989, une étude sur la pédagogie à l'enseignement supérieur. Elle s'est employée à dresser un tableau de la pratique pédagogique actuelle au collège et à l'université, à définir les défis qui s'y rattachent, à mettre en évidence la responsabilité des principaux agents concernés et à proposer des orientations et des voies d'action pour le présent et l'avenir.

Au cours de l'automne 1988, la Commission a réuni en table ronde des professeurs de collèges et d'universités, puis consulté par questionnaire près d'une centaine de responsables et d'intervenants en pédagogie. Elle a également tenu à Hull, en mars 1989, des ateliers de consultation auxquels ont participé des administrateurs, des professeurs et des étudiants des enseignements collégial et universitaire.

Ces travaux sur le défi pédagogique de l'enseignement supérieur ont fait l'objet d'un rapport d'étape au Conseil. Un rapport final, en cours de rédaction, doit lui être soumis en 1989-1990.

Commission de l'éducation des adultes

La Commission de l'éducation des adultes a tenu six réunions totalisant vingt-deux sessions.

Elle a d'abord achevé, au début de l'année 1988-1989, les travaux qu'elle avait entrepris l'année précédente sur la formation à distance. Le rapport d'étude, intitulé « La formation à distance : un modèle à développer », a été adopté par le Conseil à titre d'avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Par la suite, la Commission s'est engagée dans une étude sur l'éducation et le développement socio-économique régional. Ses travaux l'ont amenée à décrire et à analyser la contribution actuelle des établissements d'éducation au développement socio-économique de leur région, à montrer en quoi l'éducation constitue un instrument de développement des collectivités et à proposer des voies d'action propres à accroître l'engagement des établissements dans le développement de leur milieu, dans le cadre de leur mission d'éducation et de formation.

Pour réaliser cette étude, la Commission a mené quatre activités de consultation. Le 1er décembre 1988, elle a tenu, à Amqui, un colloque sur le développement régional avec des représentants des trois ordres d'enseignement et des représentants des organismes socio-économiques de la vallée de la Matapédia. En janvier 1989, elle a réuni à Montréal des représentants des organismes régionaux de concertation et de développement ainsi que des représentants des commissaires industriels de chacune des régions du Québec. En février 1989, la Commission a tenu, à Québec, une journée de consultation avec des interlocuteurs provenant des réseaux d'éducation de chaque région et des universités du Québec. Enfin, en avril 1989, à Shawinigan, elle a validé ses hypothèses d'orientation auprès de représentants des établissements d'éducation et d'organismes socio-économiques de la Mauricie.

Ces travaux sur la formation à distance ont fait l'objet d'un rapport au Conseil qui l'a adopté à titre d'avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Les comités confessionnels

Comité catholique

• Réunions

Le Comité catholique a tenu neuf réunions ordinaires totalisant trente et une sessions. Les membres ont également tenu des rencontres en sous-comités.

• Rencontre avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Le Comité catholique a tenu une séance de travail avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, monsieur Claude Ryan. Cette rencontre a permis un partage de considérations sur diverses réalités scolaires d'ordre confessionnel.

• Audiences et visites d'écoles

Le Comité catholique a consacré quatre séances de travail à des audiences et à des visites en milieu scolaire. Les membres ont rencontré des administratrices et administrateurs scolaires, des professionnelles et professionnels non enseignants, des enseignants et enseignantes, des parents et des élèves. Ils ont échangé avec eux sur la question du projet éducatif de l'école catholique et du vécu confessionnel de l'école, thème du rapport 1988-1989 du Comité, ainsi que sur la participation des élèves à leur propre formation spirituelle, morale et religieuse.

Les membres ont aussi consacré deux séances de leurs sessions régulières de travail à des rencontres avec des directions d'école et des enseignants et enseignantes sur la question du projet éducatif. De plus, la présidente et un agent de recherche du Comité ont visité près de quatre-vingts écoles où ils se sont entretenus avec la direction et des membres du personnel enseignant. Ils ont également rencontré des animateurs et animatrices de pastorale et des enseignants et enseignantes en enseignement moral et religieux catholique.

Lieux et dates	Organismes rencontrés, écoles visitées
Repentigny le 10 novembre 1988	Commission scolaire de Le Gardeur École Jean-Chrysostome-Chauvet École Lionel-Groulx École secondaire Paul-Arseneau École polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur (Dix-sept groupes d'éducateurs et éducatrices, quatre groupes de parents et quatre groupes d'élèves ; des parents anglo-catholiques de la région)
Salaberry-de-Valleyfield le 2 mars 1989	Commission scolaire de Valleyfield École Notre-Dame-du- Saint-Esprit École polyvalente Baie-Saint-François École secondaire Edgar-Hébert (Quatre groupes d'éducateurs et éducatrices et huit groupes d'élèves)
Thetford Mines le 12 avril 1989	Commission scolaire de Thetford Mines École Plein-Soleil École secondaire Joseph-Fecteau École secondaire Albert-Carrier (Quatre groupes d'éducateurs et éducatrices et huit groupes d'élèves)

• Relations avec divers organismes

Au cours de l'année, le Comité catholique a été en contact avec divers organismes concernés par l'éducation chrétienne en milieu scolaire : Comité épiscopal de l'éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Assemblée des directrices et directeurs diocésains d'éducation, Association québécoise des conseillers ou conseillères au service de l'éducation chrétienne, Conférence de pastorale scolaire, Fédération québécoise des directeurs et directrices d'école, Association québécoise des professeurs de morale et de religion, Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion, Conseil des aviseurs de langue anglaise du diocèse de Montréal. Ces contacts ont été établis par la participation à des journées d'études ou à des tables de travail, par la participation à des congrès ou par des rencontres avec des représentants et des représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes. Le Comité catholique a collaboré à la réalisation de Carrefour 89, congrès qui a réuni, en août 1989, diverses catégories d'agents d'éducation de la foi dans les écoles pour faire le point sur l'éducation catholique scolaire et identifier des pistes d'action pour les années 90.

• Réglementation

Le Comité catholique a procédé à une révision de sa réglementation touchant les écoles du secteur public reconnues comme catholiques, afin que cette réglementation s'accorde avec les dispositions relatives à la confessionnalité scolaire contenues dans la nouvelle Loi sur l'instruction publique (Lois du Québec 1988, c. 84).

Le Comité catholique a transmis au ministre de l'Éducation ses observations sur le projet de règlement du ministre concernant la consultation des parents préalable à une demande de reconnaissance ou de retrait de reconnaissance d'une école comme catholique ou protestante. Ce projet de règlement avait été soumis à la consultation du Comité, conformément à l'article 457 de la nouvelle Loi sur l'instruction publique.

• État et besoins de l'éducation catholique

Le Comité catholique a produit un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation catholique. Dans ce document intitulé « L'école catholique, le défi de son projet éducatif », le Comité rend compte d'une vaste recherche terrain effectuée sur le sujet (audiences, visites d'écoles, rencontres d'administrateurs scolaires, d'enseignants et enseignantes, d'animateurs et animatrices de pastorale, de parents, d'élèves) et il fait part de son point de vue sur la question du projet éducatif de l'école catholique. Par cette intervention, le Comité veut faire connaître aux divers intervenants et intervenantes en milieu scolaire sa compréhension de l'article 4 de sa réglementation concernant la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des écoles du Québec reconnues officiellement comme catholiques. Cet article établit que l'école reconnue comme catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique.

• Autres travaux

Le Comité catholique a préparé et diffusé un rapport des résultats du sondage qu'il a réalisé, en mars 1988, au sujet de l'éducation religieuse dispensée à l'école aux élèves anglo-catholiques.

Par ailleurs, le Comité a transmis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, à sa demande, un avis sur les projets de cours de sciences humaines de la religion au collégial.

Il a également fait part au ministre de l'Éducation de son accord avec le projet de modification, dans le cadre du projet de loi 107 sur l'instruction publique, des articles 22 et 23 qui, dans la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, définissent les pouvoirs des comités confessionnels.

• Vingt-cinquième anniversaire

Le Comité catholique a tenu à commémorer le 25e anniversaire de sa création, en mai 1964, par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Il l'a fait dans le cadre de Carrefour 89 qui a réuni à l'Université Laval près de sept cents personnes intéressées à l'éducation catholique en milieu scolaire.

• Établissements d'enseignement

Le Comité catholique, en vertu du pouvoir que lui confère le paragraphe b) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, a reconnu comme catholiques trois établissements d'enseignement du secteur public, soit trois écoles primaires, et quinze établissements d'enseignement du secteur privé, soit trois écoles primaires, dix écoles secondaires, une école primaire et secondaire et un établissement d'enseignement collégial.

• Instruments pédagogiques scolaires

Au cours de l'année 1988-1989, le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, a soumis au Comité catholique,

Champs de connaissance et d'activités	Programmes et guides pédagogiques			Manuels			Matériel didactique		
	S*	A*	R*	S	A	R	S	A	R
Préscolaire	0	0	0	17	17	0	7	7	0
Arts	4	4	0	11	11	0	1	1	0
Enseignement moral et religieux catholique et animation pastorale	5	5	0	12	12	0	0	0	0
Langues	5	5	0	200	200	0	46	46	0
Mathématiques et sciences	2	2	0	39	39	0	1	1	0
Matières techniques et professionnelles	20	20	0	88	88	0	2	2	0
Sciences humaines	24	24	0	62	62	0	0	0	0
Totaux	**60**	**60**	**0**	**429**	**429**	**0**	**57**	**57**	**0**

*S — soumis à l'approbation
*A — approuvés au point de vue religieux et moral ou autorisés
*R — refusés

en vue de leur approbation au point de vue religieux et moral, cinq cent quarante-six instruments pédagogiques scolaires, à savoir soixante programmes d'études ou guides pédagogiques, quatre cent vingt-neuf manuels scolaires et cinquante-sept ouvrages de matériel didactique.

Le tableau suivant illustre, selon les champs de connaissance et d'activités, la répartition des ouvrages soumis et évalués entre le 1er septembre 1988 et le 30 juin 1989, en vue de leur utilisation éventuelle dans les établissements d'enseignement catholiques du Québec.

Comité protestant

• Réunions

Le Comité protestant a tenu sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Ces réunions, totalisant dix-sept sessions, ont été tenues à Montréal (6), à Châteauguay (1) et à Hull (1).

• Consultations

Les membres du Comité protestant ont visité des écoles des commissions scolaires Eastern Quebec, Châteauguay Valley, Laurenval, Laurentian, dissidente de Laurentienne et Western Quebec. La présidente ou son délégué ont rencontré des représentants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill, le Comité de liaison des éditeurs de manuels scolaires et du ministère de l'Éducation et, à plusieurs reprises, l'Association des commissions scolaires protestantes ainsi que la Quebec Federation of Home and School Associations. Au congrès annuel conjoint de l'Association des commissions scolaires protestantes et de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, la présidente et le secrétaire du Comité ont tenu une séance d'information sur le processus d'approbation des manuels scolaires à l'intention des commissaires et des administrateurs scolaires.

• Travaux

En conformité avec son nouveau règlement et avec la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité protestant a reconnu comme protestantes pour une période de cinq ans, c'est-à-dire pour les années 1988-1989 à 1992-1993, toutes les écoles primaires et secondaires relevant de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, de la Commission scolaire Greater Quebec, des commissions scolaires pour protestants et des syndics des dissidents protestants.

Par ailleurs, le Comité a élaboré, à l'intention des éditeurs, un document sur les critères d'approbation des manuels scolaires.

Du 1er septembre 1988 au 30 juin 1989, le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, a soumis au Comité protestant, en vue de leur approbation au point de vue moral et religieux, trois cent soixante-seize instruments pédagogiques scolaires, à savoir quatorze programmes d'études ou guides pédagogiques (dont quatre programmes d'études élaborés localement), deux cent quarante-huit manuels scolaires et cent quatorze ouvrages de matériel didactique. Le Comité a accepté la prolongation des certificats d'approbation de trente-six manuels scolaires.

Le tableau suivant illustre, selon les champs de connaissance et d'activités, la répartition des ouvrages soumis et évalués en vue de leur usage éventuel dans les établissements d'enseignement protestants du Québec.

Champs de connaissance et d'activités	Programmes et guides pédagogiques			Manuels			Matériel didactique		
	S*	A*	R*	S	A	R	S	A	R
Préscolaire	0	0	0	2	2	0	3	3	0
Arts	0	0	0	11	11	0	5	5	0
Enseignement moral et religieux	0	0	0	16	16	0	16	16	0
Langues	3	3	0	61	58	2**	52	52	0
Mathématiques et sciences	0	0	0	23	23	0	21	21	0
Matières techniques et professionnelles	11	11	0	120	120	0	6	6	0
Sciences humaines	0	0	0	15	15	0	11	11	0
Totaux	**14**	**14**	**0**	**248**	**245**	**2****	**114**	**114**	**0**

*S — soumis à l'approbation
*A — approuvés au point de vue religieux et moral ou autorisés
*R — refusés
** — un en suspens

III Ressources humaines et financières

Composition du Conseil, des comités confessionnels et des commissions

Conseil

Par le décret 1188-88 du 10 août 1988, le Gouvernement a nommé monsieur Pierre Lucier, de Saint-Augustin-de-Desmaures, président du Conseil supérieur de l'éducation pour un deuxième mandat, soit du 1er septembre 1988 au 31 août 1992. M. Lucier devait démissionner le 5 mai 1989, à la suite de sa nomination à la présidence du Conseil des universités.

Par le décret 608-89 du 26 avril 1989, le Gouvernement a nommé à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation monsieur Robert Bisaillon, de Sainte-Sabine, à compter du 1er juin 1989, pour la durée non écoulée de son mandat comme membre, soit jusqu'au 31 août 1990, et pour un second mandat de quatre ans, soit du 1er septembre 1990 au 31 août 1994.

Par le décret 50-89 du 25 janvier 1989, le Gouvernement a nommé vice-président du Conseil monsieur Marcel R. Fox, de Montréal, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de monsieur Lucien Rossaert.

Par le décret 1660-88 du 2 novembre 1988, le Gouvernement a nommé au Conseil :

- Monsieur Claude L. Tremblay, de Jonquière ;
- Monsieur André Marchand, de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Monsieur Paul Inchauspé, de Montréal ;
- Madame Madeleine Aubert-Croteau, d'Arthabaska ;
- Monsieur Pierre-Nicolas Girard, de Boucherville,

pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de madame Danielle Bédard, de madame Christiane Bérubé, de monsieur Donald Burgess, de monsieur John F. Geci et de madame Pierrette Godbout-Perreault.

Par le décret 504-89 du 5 avril 1989, le Gouvernement a nommé deux autres membres au Conseil. Il s'agit de :

- Monsieur John W. Fiset, de Verdun, pour la durée non écoulée du mandat de madame Louise Vandelac, démissionnaire, soit jusqu'au 31 août 1989, et ensuite pour un second mandat se terminant le 31 août 1993 ;
- Monsieur Michael Macchiagodena, de Mont-Royal, pour la durée non écoulée du mandat de madame Sylvia Chesterman, démissionnaire, soit jusqu'au 31 août 1989, et ensuite pour un second mandat se terminant le 31 août 1993.

En outre, madame Carolyn Pratt, de Saint-Lambert, est devenue d'office membre du Conseil à la suite de son élection à la présidence du Comité protestant, pour la période du 1er septembre 1988 au 31 août 1989.

Composition — Conseil supérieur de l'éducation

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Lucier, Pierre* (démission, 89-05-08)	Président	1992 (2e)	Saint-Augustin-de-Desmaures
Fox, Marcel R.	Vice-président	1992	Montréal
Aubert Croteau, Madeleine	Conseillère en éducation chrétienne, Commission scolaire de Victoriaville	1992	Arthabaska
Bisaillon, Robert*	Enseignant, Commission scolaire de L'Argile Bleue	1990 1994 (2e)	Sainte-Sabine
Bouchard, Ghislain	Vice-président (administration) et secrétaire, Québec-Téléphone	1989	Rimouski
Chené, Louise	Directrice des services pédagogiques, Cégep de Sainte-Foy	1990	Québec

Conrod, Scott	Directeur général, Commission scolaire Laurenval	1991	Montréal
Depelteau, Michel	Coordonnateur de l'enseignement professionnel, Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu	1990	Saint-Luc
Fiset, John W.	Directeur adjoint, Institut d'enseignement coopératif, Université Concordia	1989 1993(2e)	Verdun
Fontaine, Serge	Administrateur scolaire, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal	1991	Dollard-des-Ormeaux
Girard, Pierre-Nicolas	Directeur de la formation et de la vie syndicale, Union des producteurs agricoles	1992	Boucherville
Inchauspé, Paul	Directeur général, Cégep Ahuntsic	1992	Outremont
Laroche, Huguette	Enseignante, Commission scolaire régionale Lapointe	1991	Chicoutimi
Macchiagodena, Michael	Directeur général adjoint, Commission des écoles catholiques de Montréal	1989 1993 (2e)	Mont-Royal
Marchand, André	Directeur général, Commission scolaire des Laurentides	1992	Pointe-aux-Trembles
Paltiel, Sarah	Membre émérite du conseil d'administration de l'Université McGill	1991	Westmount
Paré, André	Professeur d'enseignement religieux, Collège Notre-Dame	1990	Laval-des-Rapides
Poirier, Roland	Directeur, École polyvalente Louis-Joseph-Papineau	1990	Chénéville
Racine, Jacques	Vice-recteur exécutif, Université Laval	1989	Québec
Rochon, Joseph-Octave-Raymond	Administrateur	1989	La Motte
Tousignant, Gérard	Directeur général, Commission scolaire de Coaticook	1991	Sherbrooke
Tremblay, Claude L.	Conseiller principal en développement de main-d'oeuvre et formation, Alcan Ltée	1992	Jonquière

#Membres d'office

Plante, Charlotte	Présidente, Comité catholique	1989	Sillery
Pratt, Carolyn	Présidente, Comité protestant	1989	Saint-Lambert

Membres adjoints d'office

Boudreau, Thomas J.	Sous-ministre de l'Éducation
Stein, Michel**	Sous-ministre associé pour la foi catholique
Schlatz, Ann***	Sous-ministre associée pour la foi protestante

Secrétaires conjoints

Durand, Alain

Proulx, Jean

\# Monsieur Robert Bisaillon a remplacé monsieur Pierre Lucier à la présidence du Conseil à compter du 1er juin 1989.

** Monsieur Paul Tremblay a remplacé monsieur Michel Stein à compter du 1er août 1989.

*** Monsieur David C. D'Arcus a remplacé madame Ann Schlatz à compter du 5 juillet 1989.

Comité catholique

L'Assemblée des évêques du Québec a renouvelé, jusqu'au 31 août 1991, le mandat au Comité catholique de monsieur Gabriel Chénard, de Sainte-Foy, à titre de représentant des autorités religieuses.

Elle a également nommé au Comité catholique, à titre de représentants des autorités religieuses :

— Madame Dolorès Garand, de Châteauguay, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Keith Fitzpatrick, soit jusqu'au 31 août 1990 ;

— Madame Raymonde Touzin, de Sainte-Foy, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Dominique Gravel, soit jusqu'au 31 août 1989.

En outre, par le décret 1254-88 du 24 août 1988, le Gouvernement a nommé au Comité catholique, sur recommandation du Conseil qui a obtenu l'agrément de l'Assemblée des évêques :

— Madame Raymonde Venditti-Milot, de Duvernay, pour un deuxième mandat se terminant le 31 août 1991, à titre de représentante des éducateurs ;

et,

— Madame Jeanne-Paule Berger, de Rimouski ;

— Monsieur Paul Chailler, de Saint-Germain ;

à titre de représentants des parents, pour un mandat se terminant le 31 août 1991, en remplacement respectivement de madame Lise Barrette-Brindle et de madame Louise Morin-Thibault.

Enfin, par le décret 1457-88 du 28 septembre 1988, le Gouvernement a nommé au Comité catholique, à titre de représentants des éducateurs, sur recommandation du Conseil qui a obtenu l'agrément de l'Assemblée des évêques :

— Monsieur André Charron, de Montréal, pour un mandat se terminant le 31 août 1991, en remplacement de monsieur Pascal Parent ;

— Monsieur Jacques Otis, de Montmagny, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Léonard Audet, soit jusqu'au 31 août 1990.

Composition — Comité catholique

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des autorités religieuses			
Chénard, Gabriel	Professeur de théologie morale, Faculté de théologie, Université Laval	1991 (2e)	Sainte-Foy
Durand-Lutzy, Nicole	Rédactrice de manuels, Centre éducatif et culturel inc.	1990	Verdun
Fitzpatrick, Keith (démission, 88-12-13)	Directeur des services éducatifs (secteur anglais), Commission scolaire Jérôme-Le Royer	1990	Kirkland
Garand, Dolorès	Directrice, École polyvalente William Hingston	1990	Châteauguay
Gravel, Dominique (démission, 88-10-18)	Professeur de sciences religieuses, Cégep de Chicoutimi	1989	Chicoutimi
Saint-Antoine, Mgr Jude	Évêque auxiliaire de Montréal	1989 (2e)	Montréal
Touzin, Raymonde	Directrice générale, Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière	1989	Sainte-Foy
Représentants des parents			
Berger, Jeanne-Paule	Directrice des services éducatifs, Commission scolaire La Neigette	1991	Rimouski
Chailler, Paul	Directeur, Polyvalente La Poudrière, Commission scolaire Des Chênes	1991	Saint-Germain-de-Grantham
Fortier, Jean	Directeur général, Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1990	La Pocatière

Sabourin, Marc	Ex-directeur d'école	1988	Saint-Laurent
Séguin, Jacques	Coordonnateur, Cabinet du recteur Université d'Ottawa	1989	Hull
Représentants des éducateurs			
Plante, Charlotte	Présidente du Comité catholique	1989	Sillery
Charron, André	Professeur titulaire et doyen, Faculté de théologie, Université de Montréal	1991	Montréal
Jeffery, Martin	Professeur, Études catholiques, Faculté d'éducation, Université McGill	1989	Dollard-des-Ormeaux
Otis, Jacques	Conseiller en éducation chrétienne, Commission scolaire régionale Pascal-Taché	1988	Montmagny
Venditti-Milot, Raymonde	Conseillère en éducation chrétienne, Commission scolaire Les Écores	1991 (2e)	Laval
Membre adjoint d'office			
Stein, Michel*	Sous-ministre associé pour la foi catholique		
Secrétaire			
Mallette, Guy			

* Monsieur Paul Tremblay a remplacé monsieur Stein à compter du 1er août 1989

Comité protestant

Par le décret 1255-88 du 24 août 1988, le Gouvernement a nommé au Comité protestant, sur recommandation du Conseil :

- Monsieur Danford E. De Silva, de Dollard-des-Ormeaux, à titre de représentant des éducateurs, pour un second mandat se terminant le 31 août 1991 ;
- Monsieur Allan Locke, de Pointe-Claire, à titre de représentant des parents, pour un second mandat se terminant le 31 août 1991 ;
- Madame Aline Visser, de Thetford Mines, à titre de représentante des éducateurs, pour un second mandat se terminant le 31 août 1991 ;
- Madame Ruth Eatock, de Saint-Bruno, à titre de représentante des parents ;
- Monsieur Quentin Robinson, de Pointe-Claire, à titre de représentant des confessions ;

pour un mandat se terminant le 31 août 1991, en remplacement respectivement de madame Ann Rhodes Cumyn et de madame Heather Joan Thomson.

Les membres du Comité protestant ont élu pour un an, soit jusqu'au 31 août 1989, madame Carolyn Pratt à la présidence du Comité.

et,

Composition — Comité protestant

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentant des Églises			
Laurin, Marthe	Éducatrice retraitée, membre de l'Église Unie	1990	Montréal
Robinson, Quentin	Animateur, Inter Varsity Christian Fellowship	1991	Pointe-Claire
Smith, Glenn	Pasteur, Directeur exécutif de Direction chrétienne inc.	1990	Laval
Représentants des parents			
Pratt, Carolyn	Présidente du Comité protestant	1989 (2e)	Saint-Lambert
Eatock, Ruth	Présidente, Commission scolaire Richelieu-Valley	1991	Saint-Bruno
Locke, Allan	Parent	1991 (2e)	Pointe-Claire
Poirier, Jean	Présidente, Commission scolaire protestante Northwestern Quebec	1990	Senneterre
Trigger, Barbara	Parent	1990 (2e)	Montréal
Représentants des éducateurs			
Bean, Thomas	Directeur, École primaire Sunnyside, Commission scolaire Eastern Townships	1989	North Hatley
D'Aoust, David C.*	Directeur général, Commission scolaire régionale protestante Châteauguay Valley	1990	Huntingdon
De Silva, Danford E.	Directeur régional, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal	1991 (2e)	Dollard-des-Ormeaux
MacWhirter, Anne	Enseignante, École institutionnelle New-Carlisle Commission scolaire régionale Gaspésia	1989	Paspébiac
Murray, Bryden	Directeur adjoint, École secondaire Beaconsfield	1989	Pointe-Claire
Stutt, Howard A.	Professeur et chef du Département de psychologie éducative, Université McGill	1989	Beaconsfield
Visser, Aline Rahal	Enseignante, École secondaire Andrew Stuart Johnson Memorial Commission scolaire Eastern Quebec	1991 (2e)	Thetford Mines
Membre d'office			
Schlutz, Ann*	Sous-ministre associée pour la foi protestante		
Secrétaire			
Kuntz, Harry			

* Monsieur David C. D'Aoust a remplacé madame Ann Schlutz à compter du 3 juillet 1989.

Commission de l'enseignement primaire

Monsieur André Paré, de Laval-des-Rapides, a été nommé président de la Commission de l'enseignement primaire pour un an, soit jusqu'au 31 août 1989*.

Le Conseil a renouvelé le mandat de madame Jozette Gagnon, de Montréal, jusqu'au 31 août 1990.

En outre, il a nommé cinq nouveaux membres à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 1991 :

— Monsieur Roch Archambault, de Laval-des-Rapides ;

— Madame Nicole Leblanc, de Charlesbourg ;

— Monsieur Pierre Bédard, de Boucherville ;

— Madame Ingrid Chanda, de Sept-Îles ;

— Monsieur Roger Carrier, de Sherbrooke.

Le siège occupé par monsieur Wayne Paul Arnold est devenu vacant le 15 février 1989, à la suite de quatre absences consécutives.

Composition — Commission de l'enseignement primaire

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Paré, André	Président*, Professeur d'enseignement religieux Collège Notre-Dame	1989	Laval-des-Rapides
Arnold, Wayne Paul (mandat inachevé, 89-02-15)	Directeur, Division des études primaire (secteur anglais), Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Beaconsfield
Archambault, Roch	Directeur des services éducatifs, Commission scolaire de Sainte-Croix	1991	Laval-des-Rapides
Bédard, Pierre	Analyste en approvisionnement, Ultramar Canada	1991	Boucherville
Carbonneau, Michel	Professeur agrégé et vice-doyen à la gestion des ressources, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	1990	Montréal
Carrier, Roger	Directeur, École Saint-Esprit, Commission des écoles catholiques de Sherbrooke	1991	Sherbrooke
Chanda, Ingrid	Commissaire d'école	1991	Sept-Îles
Cloutier, Rollande	Enseignante	1989 (2e)	Trois-Rivières
Folco, Anna-Maria	Conseillère pédagogique, Commission scolaire Jérôme-Le Royer	1989 (2e)	Montréal
Gagnon, Jozette	Enseignante, École l'Envol, Commission scolaire Les Écores	1990 (2e)	Montréal
Giguère-Barr, Nicole	Parent et coresponsable du Service de l'éducation permanente, Centre diocésain de Saint-Jean — Longueuil	1989	Longueuil
Gingras, Louisette	Directrice, École Notre-Dame, Commission scolaire de Portneuf	1990	Donnacona
Jacques-Brouillet, Janet	Enseignante, École St. Michael, Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Saint-Lazare

Leblanc, Nicole	Conseillère pédagogique en français, Commission scolaire Des Îlets	1991	Charlesbourg
Pallascio, Richard	Professeur, Département de mathématiques et d'informatique, Université du Québec à Montréal	1989 (2e)	Saint-Bruno

Coordonnatrice

Vincent, Suzanne

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'enseignement secondaire

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 1989, le mandat de monsieur Robert Bisaillon, de Sainte-Sabine, à la présidence de la Commission de l'enseignement secondaire.

Le Conseil a renouvelé le mandat de monsieur Guy Boisjoli, de Lanoraie-d'Autray, jusqu'au 31 août 1991.

En outre, il a nommé six nouveaux membres à cette commission :

— Monsieur Mario Gauvreau, de Saint-Jules-de-Cascapédia, pour un mandat se terminant le 31 août 1989 ;

— Monsieur Jean Le Guillou, de Montréal, pour un mandat se terminant le 31 août 1990 ;

et, pour un mandat se terminant le 31 août 1991 :

— Madame Ercilia Palacio-Quintin, de Trois-Rivières ;

— Madame Hélène Savard, de Saint-Jean-Chrysostome ;

— Madame Marie-Hélène Deneault, de Montréal ;

— Monsieur Denis Pépin, de Victoriaville.

Composition — Commission de l'enseignement secondaire

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Bisaillon, Robert	Président, Enseignant, École Saint-Mathieu, Commission scolaire de l'Argile Bleue	1989	Sainte-Sabine
Audy, Jacques	Docteur en sciences de l'éducation	1989	Charlesbourg-Ouest
Boisjoli, Guy	Directeur des services professionnels, Pavillon Jeunesse de Joliette	1991 (2e)	Lanoraie-d'Autray
Bouchard, Joseph	Coordonnateur de la formation professionnelle, Commission scolaire La Neigette	1989 (2e)	Rimouski
Boudreau, Jacqueline	Directrice des services pédagogiques, Collège Durocher	1990	Montréal
Deneault, Marie-Hélène	Coordonnatrice régionale, Centre de loisirs scientifiques de la région de Montréal	1991	Montréal
Fitzsimons, Raymond	Directeur, Division des études secondaires (secteur anglais), Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Pierrefonds
Gauvreau, Mario	Conseiller pédagogique, Commission scolaire Miguasha	1989	Saint-Jules-de-Cascapédia
Henderson, Keith	Directeur, École secondaire Mont-Bleu, Commission scolaire Outaouais-Hull	1990	Aylmer
Le Guillou, Jean	Administrateur scolaire retraité	1990	Dollard-des-Ormeaux

Martini, Dominic	Principal, Quebec High School	1989 (2e)	Cap-Rouge
Palacio-Quintin, Ercilia	Professeure titulaire, Département de psychologie Université du Québec à Trois-Rivières	1991	Trois-Rivières
Pépin, Denis	Enseignant, Polyvalente Le Boisé, Commission scolaire de Victoriaville	1991	Victoriaville
Perron, Raymond	Enseignant, Polyvalente Monseigneur-Parent, Commission scolaire régionale de Chambly	1990	Chambly
Savard, Hélène	Psycho-éducatrice	1991	Saint-Jean-Chrysostome
Coordonnateur			
Bordage, Jacques			

Commission de l'enseignement supérieur

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 1989, le mandat de monsieur Jacques Racine, de Québec, à la présidence de la Commission de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a renouvelé le mandat de monsieur Gil Desautels, de Montréal, jusqu'au 31 août 1991.

En outre, il a nommé cinq nouveaux membres à cette commission :

- Monsieur Philippe Marton, de Charny, pour un mandat se terminant le 31 août 1989 ;

et, pour un mandat se terminant le 31 août 1991 :

- Monsieur Jean Auger, de Chicoutimi ;
- Madame Solange Ducharme, de Sherbrooke ;
- Monsieur Alain Lallier, de Trois-Rivières ;
- Madame Céline Labrosse, de Montréal.

Composition — Commission de l'enseignement supérieur

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Racine, Jacques	Président, Vice-recteur exécutif, Université Laval	1989	Québec
Auger, Jean	Professeur et directeur du module d'enseignement préscolaire et primaire, Université du Québec à Chicoutimi	1991	Chicoutimi
Bouchard, André	Président Communications ABC Inc.	1990	Outremont
Corriveau, Louise	Professeure, Département de sociologie et d'anthropologie, Cégep Édouard-Montpetit	1989 (2e)	Montréal
Couillard, Pierre	Professeur titulaire, Département de sciences biologiques, Université de Montréal	1990	Montréal
Desautels, Gil	Directeur régional (Québec), Institut des banquiers canadiens	1991 (2e)	Montréal
Ducharme, Solange	Conseillère pédagogique, Cégep [illegible]	1991	Sherbrooke
Forest, Louise	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski	1990	Saint-Valérien

Labrosse, Céline	Étudiante en linguistique, Université du Québec à Montréal	1991	Sainte-Foy
Lalibertè, Jacques	Membre du groupe recherche-action, Programme Performa, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	1989	Montréal
Lallier, Alain	Directeur général, Cégep de Trois-Rivières	1991	Trois-Rivières
Marton, Philippe	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	1989	Charny
Rondeau, Jacques	Professeur, Département de physique, Collège François-Xavier-Garneau	1989	Sainte-Foy
Smith, David Charles	Professeur et doyen, Faculté d'éducation, Université McGill	1990	Montréal
Tousignant, Jacques	Directeur de la planification et de la recherche institutionnelle, Université du Québec	1990	Sillery
Coordonnatrice			
Aubin, Monique L.			

Commission de l'éducation des adultes

Madame Sarah Paltiel, de Montréal, a été nommée présidente de la Commission de l'éducation des adultes pour un an, soit jusqu'au 31 août 1989.

En outre, le Conseil a nommé cinq nouveaux membres à cette commission pour un mandat se terminant le 31 août 1991 :

- Monsieur Jacques Morin, de Sherbrooke ;
- Madame Pamela Stewart, de Westmount ;
- Madame Sylvie Sanschagrin, de Lac-à-la-Tortue ;
- Monsieur Robert Carrier, de Saint-Anaclet ;
- Monsieur André Métivier, de Lévis.

Quatre sièges sont devenus vacants à la suite de la nomination au Conseil, par le Gouvernement, de messieurs André Marchand et Claude Tremblay, le 2 novembre 1988, et à la suite de la démission de madame Pamela Stewart, le 21 février 1989, et de madame Sylvie Sanschagrin, le 27 juin 1989.

Le Conseil a comblé l'un de ces quatre sièges en nommant à la Commission, pour la durée non écoulée du mandat de M. André Marchand, soit jusqu'au 31 août 1990 :

- Monsieur Laval Morin, d'Amqui.
- Monsieur Robert Carrier, de Saint-Anaclet ;
- Monsieur André Métivier, de Lévis.

Composition — Commission de l'éducation des adultes

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Paltiel, Sarah	Présidente, Membre émérite du conseil d'administration de l'Université McGill	1989	Westmount
Aubin, Suzette	Enseignante, Centre Gabrielle-Roy, Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Montréal-Nord
Blaukopf, Phyllis	Directrice, Centre d'éducation permanente, Collège John-Abbott	1990	Montréal

Carrier, Robert	Doyen des affaires départementales, Université du Québec à Rimouski	1991	Saint-Anaclet
Lafrance, Marcel	Président, Gestion M. & A. Lafrance	1988	Verdun
Lupien, Pierre	Directeur, Regroupement des collèges du Montréal métropolitain	1988	Saint-Jérôme
Marchand, André (démission, 88-11-18)	Directeur général, Commission scolaire des Laurentides	1988	Pointe-aux-Trembles
Métivier, André	Directeur général, Centre local de services communautaires de la Basse-Ville	1991	Lévis
Morin, Jacques	Administrateur scolaire, Commission scolaire catholique de Sherbrooke	1991	Sherbrooke
Morin, Laval	Directeur général, Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia	1988	Amqui
Ouellet, Michelle H.	Coordonnatrice des programmes de formation d'animatrices, Association féminine d'éducation et d'action sociale	1989 (2e)	Saint-Jérôme
Patin, Fernand	Directeur, Service de l'éducation des adultes, Commission scolaire de Chicoutimi	1989 (2e)	Jonquière
Sanschagrin, Sylvie (démission, 89-06-27)	Directrice générale, Centre de création d'entreprises du centre de la Mauricie	1991	Lac-à-la-Tortue
Séguin, Lorraine	Conseillère d'orientation, Commission de formation professionnelle de Québec	1989 (2e)	Lévis
Stewart, Pamela (démission, 89-02-21)	Directrice et professeure titulaire, Centre d'éducation permanente, Université McGill	1991	Westmount
Tremblay, Claude L. (démission, 88-11-22)	Conseiller principal en développement de main-d'oeuvre et formation, Alcan Ltée	1989	Jonquière

Coordonnateur

Lamontagne, Paul-Henri

Le secrétariat

Direction

— Monsieur Pierre Lucier, président du Conseil*

Secrétariat du Conseil et des comités confessionnels

— Monsieur Jean Proulx, secrétaire conjoint du Conseil
— Monsieur Alain Durand, secrétaire conjoint du Conseil
— Monsieur Guy Mallette, secrétaire du Comité catholique
— Monsieur Harry Kuntz, secrétaire du Comité protestant

* Monsieur Robert Bisaillon a succédé à monsieur Pierre Lucier le 1er juin 1989.

Direction des études et des recherches

— Monsieur Arthur Marsolais, directeur

Direction des communications

— Monsieur Jean-R. Deronzier, directeur

Organigramme du Secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation

Effectif autorisé au 1er avril 1989

	Hors cadres et cadres supérieurs	Cadre intermédiaire	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Présidence et vice-présidence des instances du Conseil	3	—	—	—	1	4
Secrétariat des instances du Conseil	3	—	7	—	5	15
Études et recherches	1	—	3	—	1	5
Communications et documentation	1	—	2	2	1	6
Secrétariat administratif et accueil	—	1	—	—	2	3
Total	**8**	**1**	**12**	**2**	**10**	**33**

Ressources financières

Budget et dépenses en milliers de dollars
Année financière se terminant le 31 mars 1989
Programme : 02 — Consultation
Élément : 01 — Conseil supérieur de l'éducation

Supercatégories Catégories	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
31 — Fonctionnement — personnel			
01 — Traitements	1 340,0	1 300,7	1 299,9
02 — Autres rémunérations	51,7	51,3	49,0
Sous-total	**1 391,7**	**1 352,0**	**1 348,9**
91 — Fonctionnement — autres dépenses			
03 — Communications	160,0	177,0	211,3
04 — Services professionnels	448,7	472,7	413,3
05 — Entretien et réparations	10,5	10,5	10,3
06 — Loyer	5,5	5,5	3,5
07 — Fournitures	44,1	46,1	71,4
08 — Équipement	18,3	18,3	16,4
11 — Autres dépenses	2,0	2,0	0,2
Sous-total	**689,1**	**732,1**	**726,4**
92 Capital			
08 — Équipement	37,0	37,0	37,0
Sous-total	**37,0**	**37,0**	**37,0**
Total	**2 117,8**	**2 121,1**	**2 112,3**

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en décembre 1989
sur les presses de l'imprimerie
Les Ateliers Interligne Inc.

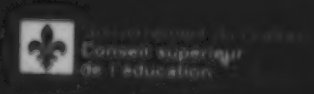
Conseil supérieur
de l'éducation